




FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LA DÉCONGÉLATION DE MATÉRIEL CONGELÉ
(embryons/sperme/ovules/tissu ovarien)

Entre le Centre de fertilité universitaire de Leuven,
UZ Leuven,
représenté par
prof. dr. Karen Peeraer,

dénommé ci-après LUFC, d'une part,


 et Madame
née le / /
et son partenaire
né(e) le / /
domiciliés à
.....
dénommé(s) ci-après le(s) parent(s) demandeur(s),
d'autre part,

il est convenu ce qui suit:

Conformément à la loi belge du 6 juillet 2007 relative à la procréation médicalement assistée et à la destination des embryons surnuméraires et des gamètes, le LUFC demande au(x) parent(s) demandeur(s) de communiquer sa (leur) décision ci-dessous.

Marquez votre choix en cochant .

- Les parents demandeurs demandent expressément que les embryons/ovules congelés soient décongelés dans le cadre d'un cycle de décongélation en vue d'un transfert d'embryons.
- Les parents demandeurs demandent expressément que les spermatozoïdes congelés soient décongelés dans le cadre d'un cycle de traitement.
- Le parent demandeur demande expressément que le tissu ovarien congelé soit décongelé en vue d'une transplantation (seule la signature de la femme est requise).

Fait en deux exemplaires à Leuven le /...../....., l'un étant destiné au LUFC, l'autre aux parents demandeurs.

prof. dr. Karen Peeraer
Gestionnaire de la biobanque LUFC



lu et approuvé
signature de Madame



lu et approuvé
signature du partenaire

Attention ! Vous ne pouvez commencer un cycle que si le LUFC est en possession du présent formulaire entièrement complété, daté et signé.

Veuillez compléter ce contrat et le renvoyer signé à LUFC, 'contractenadministratie', UZ Leuven, Herestraat 49, 3000 Leuven ou contractenLUFC@uzleuven.be.